Aménagement de la place communale de Hemptinne	**Fiche n° 2.3**
(a) Commune de Fernelmont	Priorité : Lot 2
(b) Village de Hemptinne	(1) ~~Version initiale~~
(c) Fiche-projet – Aménagement de la place communale de Hemptinne.	(2) Version actualisée par la FRW – décembre 2023

Commune	FERNELMONT
Date d'approbation du PCDR	20 juillet 2017
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	FP 1.1. Création d'une maison multiservices à Noville les Bois FP 1.2. Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en deux logements intergénérationnels ainsi qu'aménagement des abords FP 3.20. et 2.10. Construction d'une maison rurale polyvalente et création d'une halle FP 1.3 Création d'une liaison douce entre Forville, Noville-les-Bois et Franc-Waret (en attente)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement de la place de Hemptinne, située Grand-Place et rue de Seron. Il intègre la parcelle occupée par le terrain de sport et le local des jeunes (272F - voir cartes en annexes reprenant le périmètre d'intervention) et celles occupées par l'espace vert le long du cours d'eau (365/2 et 365F). Il reprend également les zones d'entrées de la place, au-delà du pont côté sud et une partie de la ruelle des Loups, côté nord-ouest.

Au niveau du programme d'aménagement, il est prévu de transformer la place en un espace partagé dans le principe d'une zone de rencontre (voir schéma au point 7.). Les différents espaces comprendront :

- Une **place conviviale** occupant l'espace actuellement compris entre les voiries et la ceinture d'arbres. Un nouveau revêtement minéral sera posé et une continuité de revêtement sera assurée avec les voiries et trottoirs autour de la place. Celle-ci sera laissée ouverte afin de garantir sa polyvalence et permettre différents usages et activités dont le placement d'un chapiteau. Quelques emplacements de stationnement seront également intégrés en bordure de place.
- Un **nouveau terrain de sport**, inclus au sein de la place sur la même emprise que l'actuel. Il sera mis au même niveau que l'ensemble de la place et un revêtement adapté à la pratique du sport et cohérent avec l'aménagement global de la place sera envisagé. Les buts de football et les panneaux de basket-ball devront être amovibles ou démontables facilement (et de manière sécurisante) afin de maintenir la polyvalence de la place (permettre le placement d'un chapiteau).
- Un **espace vert de détente et loisirs**, compris entre le ruisseau et la ceinture d'arbres, au sein duquel pourront s'implanter des éléments propices à la convivialité (bancs, tables, jeux pour enfants, etc.). Sa configuration en deux niveaux, mise en place pour lutter contre les inondations, sera maintenue et d'autres dispositifs pour y faire face pourront aussi être prévus en tenant compte des impositions du gestionnaire du cours d'eau. Des aménagements et espèces propices au développement de la faune et de la flore seront envisagés de même qu'une sécurisation de l'accès aux berges.
- L'**aménagement des voiries et trottoirs actuels** dans une même continuité de revêtement que la place afin de partager l'espace pour ralentir la circulation et améliorer la qualité, la continuité et la praticabilité des cheminements piétons du périmètre d'intervention. La présence des devant-de-portes privés devra être prise en compte afin de proposer un aménagement cohérent avec les trottoirs et la place centrale. Des négociations pourront être menées en ce sens avec les riverains
- L'**aménagement des entrées de la place** avec un dispositif ou un revêtement marquant l'arrivée sur la place et obligeant les automobilistes à ralentir.

- La **valorisation du local des jeunes** en améliorant l'esthétique de son aspect extérieur par la pose d'un bardage en bois. Ses abords (terrasse extérieure) devront s'intégrer dans l'aménagement global de la place.

Le projet consistera donc en un **aménagement de convivialité**, offrant des espaces de détente et de rencontre, avec une végétation de qualité, tout en gardant de la polyvalence afin d'accueillir différents usages et activités. Ce réaménagement viendra soutenir le dynamisme présent dans le village et offrira aux habitants un espace accueillant, reflétant une image positive du village et de la commune.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée**

Une réunion de consultation avec les citoyens a été organisée le 20 mars 2023. Elle leur a permis d'analyser la place et d'exprimer leurs points d'attention et besoins par rapport au futur projet. Le souhait d'un espace plus convivial, plus esthétique, mieux sécurisé et permettant différents usages et évènements a été soulevé. Ce sont ces divers éléments qui ont guidé la définition du projet et qui sont repris dans la fiche-projet.

Il était donc unanime, suite à cette séance, que la volonté des habitants de bénéficier d'un nouvel aménagement était toujours bien présente. Elle avait déjà été exprimée il y a quelques années, lorsqu'ils avaient été consultés dans le cadre de l'opération de développement rural. A l'époque, un dossier de candidature avait d'ailleurs été introduit dans le cadre de l'appel à projet « Vis mon village » mais il n'avait pas été retenu, ce qui avait conduit à l'élaboration de cette fiche-projet 2.3 dans le PCDR.

- **Caractère rural du projet :**

La commune de Fernelmont présente un caractère rural assez marqué, avec 10 villages et un territoire relativement peu dense. Hemptinne est le 4^{e} village le moins peuplé de la commune. Afin de maintenir et soutenir une vie locale déjà dynamique, celui-ci a bien besoin d'une nouvelle image plus conviviale et accueillante. Le projet aura donc un impact important pour renforcer l'attrait du village et ses activités.

- **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs**

Les liens avec d'autres fiches-projets du PCDR sont :

- *Aménagement de la maison de village (projet issu du PCDR précédent).*
- *Mesures de prévention et gestion des inondations (projet du lot 0)*
- *FP 2.2. Création et entretien d'un circuit patrimoine (la place est située sur le circuit « petit patrimoine » de Hemptinne*
- *FP 2.13. Concrétisation des mesures et infrastructures de sécurisation et de signalisation issues du PCM*

Les liens avec d'autres politiques et actions développées au niveau communal sont :

- *PCM : fiche création de zones de rencontre dans les villages*
- *PST : fiche cœurs de village et fiche stationnement vélo*
- *Aménagement d'itinéraires de promenades par le comité de village au départ de la place*

- **Raisons de l'activation de la fiche**

Cette fiche est activée maintenant car elle est prioritaire pour la Commune et la CLDR qui souhaitent réaménager cette place afin de la rendre plus conviviale et d'offrir un cadre de vie plus qualitatif, susceptible de renforcer la dynamique villageoise.

- **Alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s)**

Au sein du village, le périmètre d'intervention tel qu'identifié est le seul espace pouvant être aménagé en espace de convivialité. Il n'en existe effectivement pas d'autre dans le village. En outre, cet espace est situé devant l'école et la nouvelle maison de village et comprend le local des jeunes. Il s'agit des principales fonctions du village qui pourront bénéficier de l'aménagement d'une nouvelle place. Celle-ci est aussi le départ de promenades piétons et cyclistes. Il n'existe donc pas d'autres alternatives au périmètre d'intervention.

- **Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques … ?**

Le projet porte sur la place du village, localisée en bordure de la maison de village et de l'école et incluant le local des jeunes. Son aménagement pourra donc bénéficier à un grand nombre d'habitants et usagers du village.

L'aménagement de l'espace sera sobre et répondra aux besoins identifiés par les citoyens. La sobriété de l'aménagement devra répondre aux enjeux de convivialité et de polyvalence. Pour ce faire, il sera envisagé de :

- choisir des revêtements de sol praticables pour accueillir différents usages et en tenant compte de la pratique du sport ;
- renforcer la présence d'éléments favorables à la convivialité (mobilier, jeux, végétation) ;
- limiter les obstacles au sein de l'espace en regroupant les équipements et éléments de mobilier à des endroits stratégiques et en rendant les éléments amovibles ;
- ne pas nécessairement marquer tous les usages mais laisser l'espace polyvalent.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité
- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Environnement	Social	Economique
Les matériaux et les aménagements proposés respectent autant que possible les principes de durabilité, de respect des lois et d'intégration paysagère.	Le projet aura un impact positif sur le pilier social et culturel par l'amélioration de la convivialité au niveau du village et par la revalorisation de son cœur.	Le projet aura un impact positif sur le dynamisme du village et sur son attractivité économique.

Le projet permettra d'embellir le cadre de vie des habitants en renforçant la présence de végétation dans le quartier et la biodiversité. L'augmentation des déplacements doux tentera de diminuer les déplacements polluants	Le projet permettra également de renforcer le sentiment d'identité locale et collective.	Il aura également un impact positif pour le développement du tourisme sur la commune.

5. LOCALISATION ET STATUT

A. Localisation au sein de la commune, adresse, situation et statut de propriété

Le projet se situe dans la commune de Fernelmont et plus spécifiquement dans le village de Hemptinne, à l'adresse Grand-Place, rue de Seron et ruelle des Loups. L'ensemble du projet s'implante sur propriété communale (voirie communale et les parcelles 272F, 365/2 et 365F).

B. Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique…)

Cadre général

La configuration actuelle de la place de Hemptinne est apparue plus tardivement dans l'évolution du village par rapport aux deux noyaux d'origine, au nord et au sud, déjà développés au 18e siècle. C'est la construction en 1862 de la maison communale (actuelle école et maison de village) qui pourrait expliquer le développement de ce carrefour en place. Toutefois, du fait de la présence d'une zone marécageuse aux abords du ruisseau, les deux noyaux n'ont jamais été véritablement unifiés (voir carte du plan de secteur en annexes).

Le périmètre d'intervention est caractérisé par deux sous-espaces. Le premier est l'espace minéral comprenant le terrain de sport et ses abords directs ainsi que les espaces de voirie et accotements incluant la rue de Seron. Le second sous-espace est l'espace vert délimité au sud-est par le ruisseau de la Soile et au nord-ouest par les arbres et l'espace minéral. Cette configuration apporte un potentiel intéressant car elle offre différentes ambiances et permet d'avoir divers usages et activités dans un cadre arboré et verdurisé.

Contexte socio-économique et culturel

Le périmètre d'intervention se situe à l'avant de l'école communale et de la maison de village qui occupent le même bâtiment de l'ancienne maison communale. Il s'agit d'ailleurs des deux principaux équipements publics présents dans le village (avec, dans une moindre importance, l'église et le terrain de football). Hemptinne est, en effet, principalement résidentiel avec la présence de quelques exploitations agricoles ainsi que des professions indépendantes.

Au niveau associatif, le village est assez bien actif et compte plusieurs comités et associations (comité de village « Biesse di Fiesse », club des jeunes, 3x20…). De nombreux évènements sont d'ailleurs organisés sur la place (ou l'ont été par le passé) : fête des Moissons, fête d'octobre, fête d'Halloween, etc. Leur organisation et fonctionnement devront être pris en compte dans le futur aménagement afin de les maintenir sur la place.

Cadre paysager et environnemental

Hemptinne s'est développé sur un versant de la Soile et est peu perceptible de l'extérieur, si ce n'est quelques éléments de points d'appel tels que les grosses fermes et le clocher de l'église. Située le long de ce ruisseau (affluent de la Mehaigne et cours d'eau non navigable de 1ère catégorie), la place occupe donc le bas du village

et ne peut se percevoir que par la présence des arbres qui la bordent. Il s'agit majoritairement de hêtres pourpres et d'un érable (dont l'état sanitaire semble bon).

Au niveau du paysage intérieur de la place, il est assez ouvert vu la taille de l'espace et la présence, à l'arrière des arbres, d'une vue qui se prolonge vers la zone agricole, qui est une zone marécageuse non urbanisable.

Ces éléments offrent à la place un caractère paysager et naturel qui mériterait d'être mis en valeur, notamment par des aménagements favorables à la faune et la flore le long du ruisseau et associant agrément et respect du milieu naturel. L'accès aux berges devra également être sécurisés au vu de la fréquentation potentielle de la place.

Cadre bâti et patrimoine

Le bâti est présent autour de la place uniquement au nord-ouest et au sud-est. Il a dû se développer à partir de la seconde moitié du 19e siècle, suite à la construction de l'ancienne maison communale. Celle-ci est implantée bien en recul par rapport à la place tandis que le reste des habitations est positionné proche de la limite parcellaire en laissant des devant-de-portes privés. Ceux-ci présentent une certaine diversité d'aménagement dans le choix des revêtements et la limite avec le domaine public n'est pas toujours perceptible. Ils devront être pris en compte lors de la conception de l'aménagement afin d'avoir une cohérence d'ensemble.

Au niveau patrimonial, en dehors de l'ancienne maison communale, le bâti autour de la place ne présente pas un intérêt particulier, certains bâtiments ont d'ailleurs subi des interventions au fil du temps. D'ailleurs, aucun bien classé ou repris à l'IPIC (Inventaire du Patrimoine immobilier et Culturel) n'est présent au sein du périmètre d'intervention ou à proximité immédiate.

Une certaine homogénéité peut toutefois s'observer dans les implantations, volumétries et gabarits (R+1). C'est également le cas au niveau des matériaux, avec une omniprésence de la brique (et deux habitations où elle a été badigeonnée en blanc). Pour les toitures, on retrouve principalement de l'ardoise et de l'ardoise fibro-ciment ainsi que deux habitations en tuiles.

A noter enfin, la présence du local des jeunes au sein de la place auquel est adossé un container. Des travaux ont été réalisés récemment mais son aspect esthétique pourrait être amélioré (peinture ou autre parement) ainsi que ses abords directs (terrasse arrière) qui devront être pris en compte dans l'aménagement de la place.

Mobilité et accessibilité

Le périmètre d'intervention est facilement accessible en voiture via la rue de Seron et la ruelle des Loups, itinéraire principal pour relier les deux noyaux villageois. Comme la voirie est relativement large et qu'il n'y a pas d'aménagements pour ralentir la circulation, des problèmes de vitesse et de sécurité routière sont rencontrés au niveau de la place, malgré la présence d'une zone 30 liée à l'école. La situation actuelle est donc dangereuse pour les déplacements piétons et cyclistes et pour l'accès des enfants à l'école.

Au niveau du stationnement, celui-ci n'est pas délimité sur la place et se fait actuellement de manière aléatoire, principalement le long de la rue de Seron et de la voirie menant à l'école. Le stationnement riverain occupe généralement les devant-de-portes des habitations ne disposant pas de garages, obligeant parfois les piétons à marcher sur la voirie.

Pour la mobilité cyclable, il n'y a pas d'aménagements spécifiques au niveau du périmètre d'intervention ni dans les voiries d'accès et seulement du stationnement vélo pour l'école est prévu à côté de la « Give Box ».

A noter également que la place est le lieu de départ de plusieurs promenades à travers la commune. Des panneaux d'informations avec les itinéraires sont présents sur la place.

Concernant les transports en commun, un arrêt de bus est présent sur la place mais est mal aménagé pour permettre un accès et une attente en toute sécurité (principalement celui en direction de Namur). L'arrêt est desservi par les lignes :

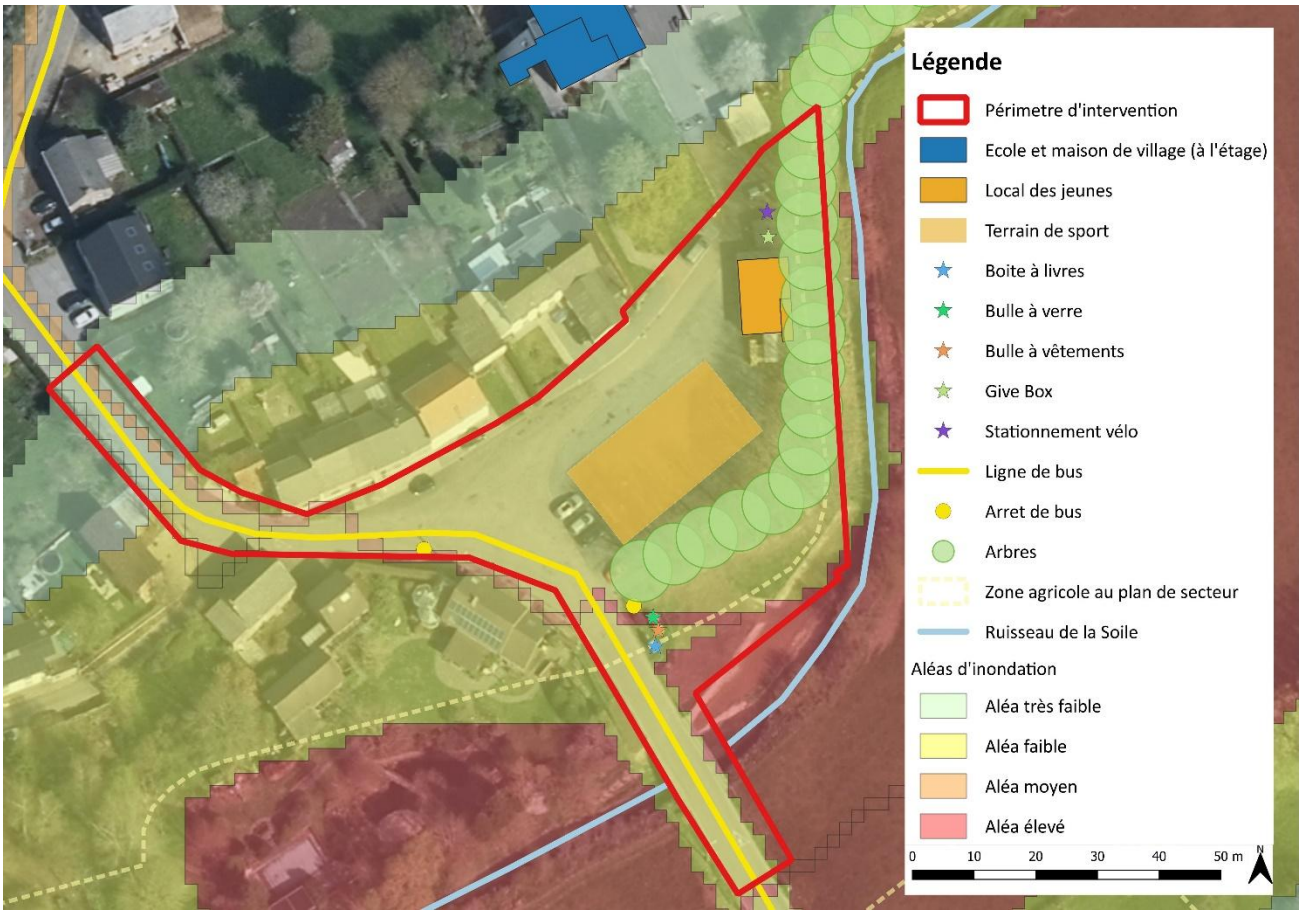
- 815 Hannut-Forville (2 ou 3 bus/jour scolaire/sens).
- 816 Namur-Meeffe (5 ou 8 bus/jour scolaire/sens).

- 824 Eghezée-Hemptinne (1 bus/jour scolaire/sens).

Equipements et infrastructures

La place comprend déjà un certain nombre d'équipements et infrastructures avec le terrain de sport (équipé de panneaux de basket inamovibles mais de goals de foot démontables), du mobilier (table pique-nique, banc, poubelle…), des bulles à verre et à vêtements, une boite à livres, etc. Sur le côté du local des jeunes, une « Give Box » (lieu de libre-échanges d'objets) a été installée, via le budget participatif, avec également du stationnement vélo pour l'école. Des panneaux d'informations liés aux itinéraires de promenades sont également présents.

Au niveau des équipements techniques, l'éclairage est positionné le long des façades et les câbles aériens et pylônes sont relativement peu impactant visuellement et physiquement. Le centre de la place est donc libre de ces éléments mais ne bénéficie toutefois pas d'un éclairage suffisant et de qualité. Il manque également d'un coffret électrique sur la place, utile lors des évènements qui s'y déroulent.



Carte de synthèse non exhaustive de la situation existante

C. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine…)

Au niveau du plan de secteur (voir carte en annexe), le périmètre d'intervention est principalement en zone d'habitat à caractère rural et sa limite au niveau du cours d'eau est en zone agricole. Celle-ci divise le village de Hemptinne en deux noyaux distincts et devrait garantir le caractère ouvert de la place vers le ruisseau.

Le projet n'est pas concerné par un outil communal d'aménagement du territoire, ni par d'autres contraintes urbanistiques et réglementaires particulières, hormis celles du Code la Route.

Pour rappel, au niveau patrimonial, aucun bien classé ou repris à l'IPIC n'est présent au sein du périmètre

d'intervention ou à proximité immédiate.

Enfin, le village est repris en zone d'assainissement collectif au PASH.

D. Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, …)

Avec la présence du ruisseau de la Soile, la place est directement concernée par des risques d'inondations liées au débordement du cours d'eau et du ruissellement venant de la ruelle des Loups et du nord-ouest du village. Le périmètre est principalement repris en zone d'aléa faible mais à proximité directe d'une zone d'aléa élevé selon la cartographie régionale. La place a été plusieurs fois inondée, dont la dernière fois lors des inondations exceptionnelles de juillet 2021, causant des dégâts principalement chez les riverains. Un dispositif de banquette inondable a d'ailleurs été aménagé récemment pour y faire face.

De plus, les terrains entourant le ruisseau sont caractérisés comme sols marécageux, ce qui explique leur non-urbanisation côté sud (avant l'arrivée du plan de secteur).

Le périmètre d'intervention n'est pas impacté par d'autres contraintes naturelles. Il est toutefois occupé par un alignement d'arbres imposants qu'il s'agit de préserver et de protéger lors du futur chantier.

E. Présentation du périmètre d'intervention

Atouts et faiblesses

Les atouts et faiblesses du périmètre de réflexion repris ci-dessous ne sont pas à considérer comme des éléments pour ou contre le projet mais bien comme des réalités de terrain qu'il s'agit de prendre en compte en tant que points à valoriser (atouts) et points à résoudre (faiblesses).

Thématiques	Atouts (points à valoriser)	Faiblesses (points à résoudre et contraintes dont il faut tenir compte)
Cadre général	• Espace avec un caractère minéral et végétal offrant différentes ambiances et une diversité d'usages possibles.	• Manque de convivialité et d'aménagement de l'espace.
Services et commerces	• Présence de l'école communale et de la maison de village. • Présence du local des jeunes. • Nombreux évènements et activités organisés sur la place. • Comité de village assez actif.	• Peu de services et absence de commerces de proximité dans le village.
Paysage et environnement	• Caractère paysager et naturel de l'espace. • Espace ouvert et aéré avec une vue dégagée sur la zone agricole. • Nombreux arbres de grande taille qui semblent être en bon état sanitaire. • Présence du ruisseau de la Soile. • Aménagements réalisés pour lutter contre les inondations (banquette inondable).	• Débordement fréquent du ruisseau et inondations parfois importantes. • Risque de ruissellement provenant du haut du village.
Cadre bâti et patrimoine	• Homogénéité du bâti au niveau de l'implantation, des volumétries et du gabarit. • Zone agricole non urbanisable au sud de la place (maintien de la vue).	• Peu de qualités patrimoniales du bâti. • Diversité d'aménagement des devant-de-portes privés. • Limites peu perceptibles entre le domaine public et les devant-de-portes privés. • Local des jeunes peu esthétique.
Mobilité et	• Bonne accessibilité automobile.	• Espace important dédié à la voiture.

accessibilité	• Stationnement sur la place relativement faible. • Présence d'un arrêt de bus. • Lieu de départ et d'arrivée d'itinéraires de promenades.	• Etroitesse et manque de qualité et de praticabilité des trottoirs. • Occupation des devant-de-portes et trottoirs par le stationnement riverain. • Absence d'aménagements pour les cyclistes et stationnement limité. • Arrêt de bus peu sécurisé et mal aménagé (surtout en direction de Namur). • Desserte relativement faible de l'arrêt de bus.
Equipements et infrastructures	• Présence d'un terrain de sport. • Installation de mobilier, d'une « Give Box » et d'une boîte à livres. • Bulles à verre et à vêtements existantes. • Goals démontables. • Pas de câbles aériens et de pylônes impactant visuellement et physiquement le centre de la place.	• Panneaux de basket inamovibles. • Absence de jeux pour les plus jeunes. • Bulles à verre non intégrées. • Eclairage insuffisant pour le centre de la place. • Absence d'un coffret électrique pour fournir les évènements sur la place.

Enjeux et objectifs

Les enjeux et objectifs listés ci-dessous sont les points incontournables pour un projet cohérent et durable. Ils serviront à cadrer le futur aménagement et à juger de la cohérence de la proposition de l'auteur de projet.

Enjeux globaux	Objectifs spécifiques
L'attractivité et la convivialité de l'espace.	• Offrir de l'espace pour de la convivialité et mettre en place des équipements propices (mobilier, aire de jeux…). • Rendre l'espace attractif et accessible à tous (adultes, enfants, PMR…). • Veiller à un aménagement de l'espace facile à entretenir et permettant d'assurer une propreté de l'espace toute l'année.
Le partage de l'espace par les différents usagers et sa sécurisation pour les piétons et les cyclistes.	• Tenir compte des différents usagers de l'espace (riverains, écoliers, jeunes, sportifs, promeneurs, etc.). • Aménager la place en un espace partagé sur le principe d'une zone de rencontre. • Améliorer la qualité et la continuité des cheminements piétons et cyclistes. • Ralentir la circulation automobile aux entrées de la place et apaiser sa traversée. • Prendre en compte les devant-de-portes privés dans la conception de l'aménagement afin d'avoir une cohérence avec les trottoirs et le reste de la place.
Le maintien de la polyvalence de l'espace pour permettre différents usages et activités	• Limiter les obstacles au sein de l'espace pour assurer une polyvalence des usages et/ou faire le choix d'éléments amovibles. • Positionner le terrain de sport au même niveau que le reste de la place. • Tenir compte des évènements et activités existantes dans l'aménagement et le dimensionnement de l'espace.
La prise en compte de différents sous-espaces aux ambiances et usages variés	• Aménager spécifiquement les différents sous-espaces (place minérale et terrain de sport, espace vert, voiries et trottoirs, abords du local des jeunes) tout en ayant la cohérence d'ensemble d'un espace partagé (zone de rencontre).
La valorisation du caractère végétal de l'espace.	• Equiper l'espace vert d'éléments de convivialité (bancs, tables, jeux, etc.). • Aménager l'espace de manière respectueuse de l'environnement en tenant compte de ses spécificités naturelles et des impositions du gestionnaire du cours d'eau.

	• Choisir des espèces végétales susceptibles de renforcer la faune et la flore et de résister aux changements climatiques.
La prise en compte du risque d'inondation.	• Aménager l'espace vert en maintenant sa configuration sur deux niveaux. • Envisager des dispositifs supplémentaires de lutte contre les inondations. • Permettre autant que possible l'infiltration des eaux dans les nouveaux revêtements.
L'amélioration et l'intégration des équipements de l'espace (mobilier et éléments techniques).	• Intégrer, dans un aménagement global, les équipements et éléments techniques existants (arrêts de bus, bulles à verre et à vêtements, panneaux d'information, signalétique, coffret électrique, etc.). • Renforcer et adapter le stationnement vélo aux différents usagers de la place. • Prendre en compte et améliorer l'éclairage de l'espace.

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Fernelmont
Partenaire(s) : Non
Sources de financement : SPW ARNE – Direction du Développement Rural

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet est considéré comme prioritaire pour la Commune et la CLDR. Pour rappel, la volonté des habitants de bénéficier d'un nouvel aménagement est présente depuis plusieurs années. Elle avait déjà été exprimée lorsqu'ils avaient été consultés dans le cadre de l'opération de développement rural. A l'époque, un dossier de candidature avait d'ailleurs été introduit dans le cadre de l'appel à projet « Vis mon village » mais il n'avait pas été retenu, ce qui avait conduit à l'élaboration de cette fiche-projet 2.3 dans le PCDR. Lors de la réunion citoyenne organisée en 2023, les participants ont réitéré l'importance de ce projet pour les associations, les habitants, les jeunes.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Dossier rentré dans le cadre de l'appel à projet « Vis mon village » mais non retenu.
- Réunion de consultation des habitants sur l'aménagement de la place communale de Hemptinne organisée le 20 mars 2023.
- Travaux de réaménagement des berges afin de faire face au risque d'inondation.

Programme des travaux

Le projet répondra aux enjeux et objectifs spécifiques détaillés au point 5 ainsi qu'aux besoins des citoyens et usagers qui ont déjà pu être exprimés lors d'une réunion de consultation le 20 mars 2023. Il tiendra compte également du contexte existant et de ses contraintes afin de proposer l'aménagement le mieux intégré possible.

Pour rappel, différents aménagements sont envisagés au sein du périmètre d'intervention afin de transformer la place en un espace partagé dans le principe d'une zone de rencontre (voir point 1. Description du projet) :

- Une **place conviviale**, occupant l'espace actuellement compris entre les voiries et la ceinture d'arbres, sur laquelle un nouveau revêtement minéral sera posé en continuité avec celui des voiries et trottoirs. Quelques emplacements de stationnement seront également intégrés en bordure de place.
- Un **nouveau terrain de sport**, qui sera mis au même niveau que l'ensemble de la place et qui recevra un revêtement adapté à la pratique du sport et cohérent avec l'aménagement global de la place. Les buts de football et les panneaux de basket-ball devront être amovibles ou démontables facilement

(et de manière sécurisante) afin de maintenir la polyvalence de la place (permettre le placement d'un chapiteau).

- Un **espace vert**, entre le ruisseau et la ceinture d'arbres, aménagé avec des éléments propices à la convivialité (bancs, tables, jeux pour enfants, etc.). Sa configuration en deux niveaux, mise en place pour lutter contre les inondations, sera maintenue et d'autres dispositifs pour y faire face pourront être prévus en tenant compte des impositions du gestionnaire du cours d'eau. Des aménagements et espèces propices au développement de la faune et de la flore seront envisagés de même qu'une sécurisation de l'accès aux berges.
- L'**aménagement des voiries et trottoirs actuels** dans une même continuité de revêtement que la place afin de partager l'espace pour ralentir la circulation et améliorer la qualité, la continuité et la praticabilité des cheminements piétons du périmètre d'intervention.
- L'**aménagement des entrées de la place** avec un dispositif marquant l'arrivée sur la place et obligeant les automobilistes à ralentir.
- La **valorisation du local des jeunes** en améliorant l'esthétique de son aspect extérieur par la pose d'un bardage en bois. Ses abords (terrasse extérieure) devront s'intégrer dans l'aménagement global de la place.



Schéma d'aménagement pour le périmètre d'intervention

Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage

Il n'y a qu'une seule phase pour ce projet.

Démarches administratives à réaliser

- Démarches pour obtenir les accords de subvention (DR).
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.

- Élaboration de l'avant-projet et présentation aux habitants et à la CLDR.
- Validation du Collège communal.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaires) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Réception des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Participation de la population et de la CLDR dans la mission « auteur de projet » :
  - Consultation sur l'avant-projet et information sur le projet.
- Communiquer régulièrement sur l'état d'avancement des travaux et de manière adéquate (réunion d'information, bulletin communal, réseaux sociaux, toutes boîtes…) vers les publics cibles.
- Organisation d'un évènement festif pour l'inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des utilisateurs et habitants du village.
- Veiller à l'entretien régulier des aménagements.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Projet de catégorie : catégorie 2.b – Espace partagé.
Pistes de financement :

Source	Taux
Développement rural	80% avec un plafond de subsides de maximum 400.000 €
Commune	Solde non subventionné

Aménagements	Surface (m²)	Prix (€)	DR	Commune
Espace vert dédié à la convivialité (y compris jeux et mobilier divers à définir).	env. 1.500	100.000	80% jusqu'à 500.000	Solde
Espace partagé (zone de rencontre) incluant la place et le terrain de sport (revêtement adapté et panneaux de basket et buts démontables) ainsi que les espaces de voirie et trottoirs avec dispositifs d'entrées sur la place.	env. 3.100	620.000		
Equipements divers (parking vélo, coffret électrique, borne de recharge électrique, etc.).	Fft	20.000		
Réseau d'égouttage et enfouissement des câbles électriques.	Fft	100.000		
Bardage en bois pour le local des jeunes (hors DR).	Fft	30.000		
Sous-total		870.000		
Frais d'étude (10%)		87.000		
Total HTVA		957.000		
TOTAL TVAC		**1.157.970**	**400.000**	**757.970**

Estimatif sous réserve des études ultérieures lors de la conception du projet, des indexations et des évolutions du prix du marché. Il est réalisé hors investigations concernant l'état des sols existants, leur stabilité et la présence éventuelle de pollutions.

Une recherche de subsides sera menée en temps voulu lors des stades d'avancement du projet (Espaces verts, BiodiverCité, etc.).

Projet rémunérateur : Non

9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

- Indicateurs de réalisation *(Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Réalisation des travaux	Réception définitive	PV de réception définitive des travaux

- Indicateurs de résultat *(Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Satisfaction des usagers	Taux de satisfaction de 75%	Enquête de satisfaction
Evolution de la fréquentation par les modes doux	Passer de 4 à 7% d'usagers ; meilleur partage de l'espace	Données communales
Sécurisation des modes doux	Taux de satisfaction de minimum 80% ; meilleur partage de l'espace	Enquête de satisfaction
Vitesse des véhicules	Respect de la zone 20	Contrôles de vitesse

10. [NOTICE ÉVOLUTIVE] - MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Le risque principal identifié est lié aux inondations qui ont déjà touché plusieurs fois la place et les bâtiments autour. Un aménagement au niveau des berges a déjà été réalisé. Il sera maintenu et d'autres dispositifs pourront être envisagés. Ces aspects seront étudiés par le futur auteur de projet. Par ailleurs, l'aménagement de la place sera conçu de manière à limiter au minimum les surfaces imperméables.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier**
  - Superficie totale de la parcelle : +/- 4.600 m²
  - Superficie initiale non bâtie (non imperméabilisée) sur la parcelle : +/- 1.500 m²
  - Superficie finale non bâtie (non imperméabilisée) sur la parcelle : …m² (à définir ultérieurement dans le futur projet)

- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées**

Cet aspect sera à étudier par le futur auteur de projet. Comme mentionné au point précédent, une attention particulière sera portée sur la gestion du risque d'inondation et l'utilisation de revêtements perméables. Les impositions du gestionnaire du cours d'eau seront également prises en compte.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Les futurs matériaux pour l'aménagement de l'espace seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable (ceci pourra être inclus dans le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet).

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Le projet porte sur la place du village, localisée en bordure de la maison de village et de l'école et incluant le local des jeunes. Son aménagement pourra donc bénéficier à un grand nombre d'habitants et usagers du village.

L'aménagement de l'espace sera sobre et répondra aux besoins identifiés par les citoyens. La sobriété de l'aménagement devra répondre aux enjeux de convivialité et de polyvalence. Pour ce faire, il sera envisagé de :

- choisir des revêtements de sol praticables pour accueillir différents usages et en tenant compte de la pratique du sport ;
- renforcer la présence d'éléments favorables à la convivialité (mobilier, jeux, végétation) ;
- limiter les obstacles au sein de l'espace en regroupant les équipements et éléments de mobilier à des endroits stratégiques et en rendant les éléments amovibles ;
- ne pas nécessairement marquer tous les usages mais de laisser l'espace polyvalent.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet prévoit la valorisation d'environ 1.800 m² d'espace vert qui participent déjà au réseau écologique local. Le futur auteur de projet étudiera la possibilité de renforcer le rôle de cet espace en faveur de la biodiversité en privilégiant des aménagements et espèces les plus propices à son développement.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

La réduction de l'espace dédié à la circulation automobile et l'amélioration des trottoirs auront un effet positif sur l'accessibilité piétonne et cycliste et particulièrement pour les enfants et les personnes à mobilité réduite pour lesquelles la situation actuelle est particulièrement défavorable.

Il est évident que le projet est inclusif et n'opère aucune discrimination de genre, ni de catégories socioprofessionnelles, d'âge ou d'origine… Au contraire, comme mentionné plus haut, le projet sera pensé afin de permettre un accès aisé aux PMR, d'offrir un aménagement plus convivial pour tous et d'améliorer la sécurité via un éclairage adéquat.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le recours à des entreprises locales sera fortement privilégié, dans le strict respect des règles des marchés publics durables.

La récupération des matériaux déjà sur place sera privilégiée autant que possible. Cet aspect devra être étudié plus précisément par le futur auteur de projet. Les nouveaux matériaux seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le projet d'aménagement aura pour objectif d'améliorer le paysage naturel en valorisant l'espace vert existant. Il aura également un impact positif sur le paysage intérieur du village et donc sur le cadre de vie des habitants. Le projet tâchera de s'intégrer harmonieusement avec le cadre bâti et paysager du village.

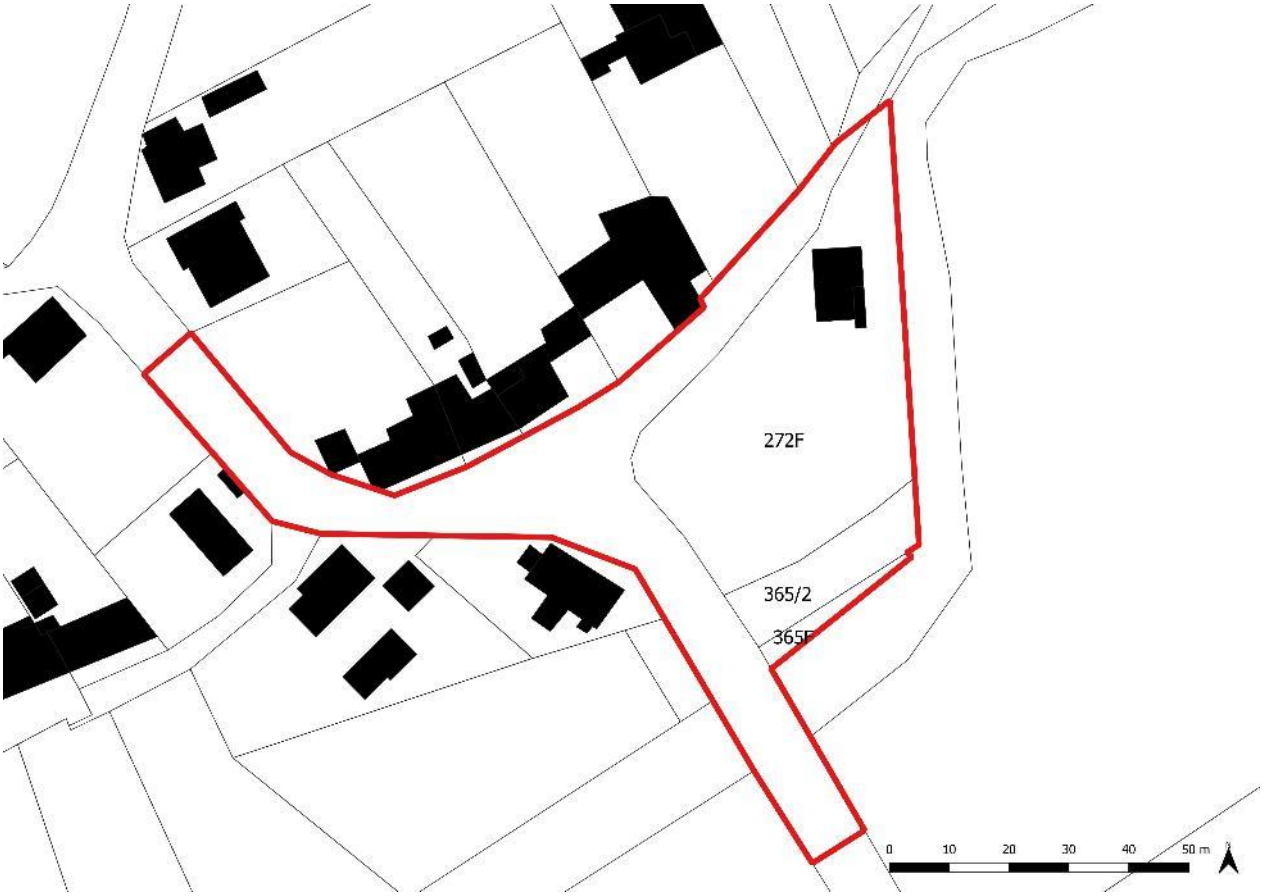
L'amélioration de la convivialité et des cheminements pour les modes doux auront un impact positif pour le voisinage. La réduction de l'espace dédié à la circulation automobile et une meilleure délimitation du stationnement permettront de diminuer certaines nuisances actuelles pour les riverains.

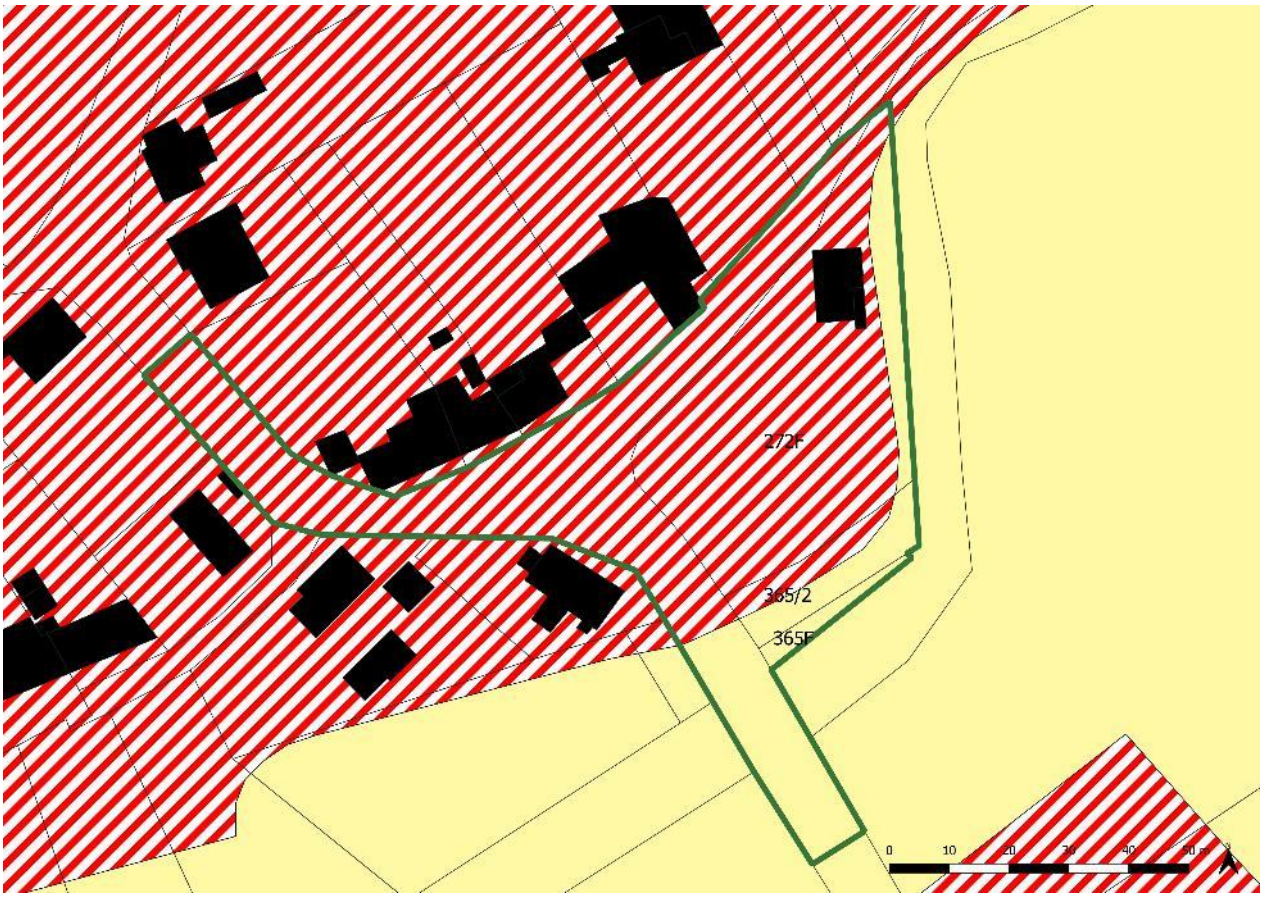
ANNEXES

1. Plan de situation



2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur





3. Dossier photographique



Vue de l'entrée de la place depuis la rue de Seron



Vue de l'espace vert depuis le pont



Vue de la ruelle des Loups (entrée nord-ouest de la place)



Vue de l'entrée de la place depuis la ruelle des Loups



Vue de la place et du terrain de sport



Vue de la voirie menant vers l'école et la maison de village



Vue vers la ruelle des Loups depuis la place



Vue de la rue de Seron au niveau de la place



Vue de l'espace vert au niveau des arbres



Montage d'un chapiteau pour un évènement sur la place



Vue de la « Give Box »



Vue du local des jeunes

4. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Sans objet